



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE
Deuxième réunion du Comité d'examen et de coordination des programmes de
l'AASPG (PRCC/2)
Nairobi, Kenya, 24-25 septembre 2026

HUITIÈME PARTIE - A - COMITE D'EXAMEN ET DE COORDINATION DES
PROGRAMMES (PRCC)

8-A.1. Termes de référence

- 8-A.1.1. Le PRCC est mandaté par l'AASPG pour remplir des fonctions précises afin de coordonner et orienter les activités de planification et de mise en œuvre dans le cadre du Groupe, faciliter ses activités lors de ses sessions ainsi que la coordination entre les PIRG, les autres groupes régionaux et les organisations internationales désignés par l'AASPG. Le PRCC assure en particulier la continuité entre les réunions de l'AASPG et prend les mesures nécessaires pour éviter les retards dans la mise en œuvre.

8-A.2. Principales fonctions

- 8-A.2.1. Diriger les programmes de travail et les tâches des organes auxiliaires de l'AASPG, afin de veiller à ce que :
- a) Des tâches et des résultats clairement définis soient assignés à ces organes.
 - b) Les projets soient clairement définis, les liens entre les projets clairement établis et les informations de suivi disponibles. Il s'agira notamment de mettre à jour le tableau de bord des indicateurs de performance régionaux de l'OACI.
- 8-A.2.2. Examiner les rapports des organes auxiliaires de l'AASPG dans le but de :
- a) Donner des orientations à ces organes, notamment des stratégies et des feuilles de route pour atteindre les objectifs de l'AASPG.
 - b) Déterminer les documents suffisamment travaillés pour être examinés et faire l'objet de conclusions et de décisions de la part de l'AASPG.
- 8-A.2.3. Suivre les progrès, y compris la durée de vie des projets mis en œuvre dans le cadre de l'AASPG.
- 8-A.2.4. Faciliter la coordination entre les organes suivants :
- a) Sous-groupes de l'AASPG
 - b) L'AASPG et d'autres organismes régionaux et organisations internationales désignées par le Groupe.

8-A.3. Tâches

- a) Préparer l'ordre du jour des réunions de l'AASPG en consultation avec le secrétaire du Groupe.
- b) Préparer la liste des documents de travail (WPs, IPs, etc.) sur les points considérés comme prêts pour examen par l'AASPG.
- c) Examiner les rapports des sous-groupes de l'AASPG, y compris les projets de conclusions et de décisions, les informations provenant d'autres groupes régionaux et d'organisations internationales, et sélectionner les documents à examiner en priorité par l'AASPG.
- d) Examiner les tendances relatives aux insuffisances et aux carences dans la mise en œuvre conformément à la méthodologie uniforme approuvée par le Conseil, et formuler des recommandations pour les conclusions et décisions de l'AASPG.
- e) Donner des orientations aux organes auxiliaires, notamment des stratégies de mise en œuvre et des feuilles de route pour atteindre les objectifs de l'AASPG.
- f) Assurer la coordination nécessaire entre les sous-groupes en mettant l'accent sur les questions de contrôle, d'exploitation et d'infrastructure.
- g) Exécuter d'autres tâches assignées par l'AASPG.

8-A.4. Méthodes de travail

- 8-A.4.1. Le PRCC se réunit au moins une fois par an, y compris pour une session préparatoire d'une réunion de l'AASPG. Étant donné que le Comité prépare également les réunions de l'AASPG, l'une de ses sessions a lieu environ six semaines avant une réunion de l'AASPG. Entre les réunions, le Comité utilise les moyens de communication électronique disponibles, notamment la téléconférence, pour faire avancer ses activités et tenir ses membres informés des questions qui les préoccupent, ainsi que pour examiner des points spécifiques. Les lieux sont choisis avant tout pour faciliter la participation maximale des États.

8-A.5. Composition

- 8-A.5.1. La composition du PRCC est présentée en détail au paragraphe 5.8, Deuxième partie du présent manuel.